

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

FACR21 42.
140329019110F

AS (42) CR 21

QUARANTE-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

(Troisième Partie)

COMPTE RENDU OFFICIEL

de la vingt-et-unième séance

Mardi, 29 janvier 1991 à 15 heures

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français sont reproduits in extenso.
2. Les discours prononcés dans une autre langue font l'objet d'un compte rendu analytique. Les interventions en allemand et en italien in extenso dans ces langues, sont distribuées séparément.
3. Les corrections doivent être adressées à la pièce 3141 au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.

Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence
de M. Björck.

1. PRESENCES

M. LE PRESIDENT (interprétation) précise que les noms des suppléants siégeant à la présente séance qui ont été portés à la connaissance de la présidence, seront publiés dans la liste de présence annexée au procès-verbal et au compte rendu des débats.

2. PROCES-VERBAL

M. LE PRESIDENT (interprétation) indique que le procès-verbal de la dernière séance n'a pas encore été distribué. Il sera donc soumis à l'approbation de l'Assemblée au cours de sa prochaine séance.

3. DEPOT D'UNE DECLARATION ECRITE

M. LE PRESIDENT (interprétation) indique que, conformément à l'article 49 du Règlement, une déclaration écrite n° 201 relative à la situation d'Israël a été déposée (Doc. 6379).

Cette déclaration est actuellement signée par 26 membres de l'Assemblée.

Les représentants et suppléants qui désirent ajouter leur signature au bas de cette déclaration peuvent le faire au service de la séance.

Dans ce cas, la déclaration écrite sera à nouveau distribuée deux semaines après la clôture de la présente partie de session, munie de toutes les signatures recueillies.

4. BIENVENUE A M. LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE BASSE
DU PARLEMENT NEERLANDAIS

M. LE PRESIDENT (interprétation) souhaite la bienvenue à un éminent invité, M. Deetman, président de la Chambre basse du Parlement néerlandais, venu assister au débat. Il rappelle avoir été chaleureusement reçu par M. Deetman à La Haye en octobre dernier en vue de préparer la conférence des présidents de parlements prévue pour 1992. La visite de M. Deetman témoigne de l'intérêt du Parlement néerlandais pour les travaux de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. De tels contacts entre Strasbourg et les parlements nationaux ne peuvent que contribuer à renforcer la démocratie dans l'Europe nouvelle.

5. ORGANISATION DES DEBATS

M. LE PRESIDENT (interprétation) souligne que l'ordre du jour de l'après-midi est extrêmement chargé puisqu'il comporte l'examen de 6 rapports, ainsi que 2 exposés de ministres suivis de questions orales.

Afin de rendre les choses plus claires, il précise le déroulement des opérations pour ce débat.

L'Assemblée entendra en premier lieu la présentation du rapport de la commission des questions économiques et du développement, ainsi que des avis des commissions des relations avec les pays européens non membres, et des questions politiques sur la réforme des économies des pays de l'Europe centrale et de l'Est: un défi pour l'Europe.

Viendra ensuite l'exposé de M. Leszek Balcerowicz, Vice-Premier ministre et ministre des Finances de Pologne, suivi de questions.

L'Assemblée abordera alors la présentation du rapport de la commission de la science et de la technologie, ainsi que des avis des commissions des questions économiques et du développement et des relations avec les pays européens non membres sur le transfert de technologie aux pays d'Europe centrale et orientale.

Viendra ensuite l'exposé de M. Petre Roman, Premier ministre de Roumanie, suivi de questions.

L'Assemblée entamera enfin la discussion commune sur ces rapports.

Bien que cette discussion puisse se poursuivre demain après-midi, il est proposé, compte tenu du nombre élevé d'orateurs inscrits et d'amendements déposés, de limiter les temps de parole de la façon suivante:

- 10 minutes pour les rapporteurs des commissions saisies au fond,
- 7 minutes pour les rapporteurs pour avis,
- 7 minutes pour les orateurs.

Il en est ainsi décidé.

6. REFORMES ECONOMIQUES ET RENOUVELLEMENT TECHNOLOGIQUE
EN EUROPE CENTRALE ET DE L'EST

Réformes économiques en Europe centrale et de l'Est: un défi pour toute l'Europe.

Dame PEGGY FENNER, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement (interprétation), déclare qu'un rapporteur a rarement eu autant de personnes à remercier pour leur contribution à son travail. Ce sont, en effet, plus de 300 parlementaires, experts ou responsables économiques, qui ont participé à la Conférence de Budapest de mai 1990 sur les réformes économiques en Europe centrale et orientale, manifestation bouillonnante d'idées qui est à l'origine de ce rapport. L'enseignement essentiel en est la reconnaissance du lien indissociable entre développement économique et démocratie, qui doit être réaffirmée avec force au moment où des troupes tirent encore sur des manifestants pacifiques.

Dame Peggy Fenner remarque qu'il n'existe pas de modèle immédiatement transposable dans les pays d'Europe centrale. Mais il demeure des éléments communs caractéristiques de l'économie de marché qui doivent être partout respectés, même s'ils peuvent être adaptés à des situations particulières. Il en est ainsi d'un système de prix traduisant les manques relatifs, d'une volonté de lutter contre l'inflation, d'un solide système bancaire, de la liberté et du large éventail des salaires - qui implique la perte de la sécurité de l'emploi - de la concurrence et de la lutte contre les monopoles, de la nécessité des privatisations et de la convertibilité des devises.

Le rapporteur précise qu'il s'agit là d'objectifs à long terme. Dans l'intervalle, les pays concernés devront améliorer la qualité de leurs produits, auxquels les pays occidentaux devront offrir un plus large accès. Les transferts technologiques devront être autorisés et les pays les plus développés devront aider à la modernisation des infrastructures et encourager les investissements privés vers l'Est. Les ressources financières des pays de l'OCDE devront être davantage affectées aux pays de l'Europe centrale.

Il faudra songer non seulement à accorder de nouveaux crédits aux pays de l'Est, mais aussi à rééchelonner leurs dettes, voire à les annuler. L'idée d'une sorte de Plan Marshall en faveur de l'Est, ce que l'on a appelé à Budapest le plan de Strasbourg, est une idée intéressante, mais il faut bien voir que les conditions aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'en 1947. A l'époque, la demande sur le marché mondial était très importante, alors qu'aujourd'hui les exportations sont partout difficiles. De plus, les pays de l'Europe occidentale étaient déjà familiers des lois de l'économie de marché alors que les pays de l'Est n'en ont pas l'expérience et ne sauraient peut-être pas employer à bon escient un afflux de capitaux. Il est certain qu'un transfert des techniques de gestion pourrait être utile. Mais c'est à chaque Etat qu'il appartient de réduire certaines subventions à la consommation et d'adapter la réglementation applicable aux investissements étrangers.

La Conférence de Budapest s'est surtout interrogée sur le rythme qu'il convient de donner à cette réforme économique qui aura des aspects sociaux délicats. Faut-il privilégier les transformations graduelles ou choisir une thérapie de choc? En tout état de cause, les jours de l'économie administrée sont comptés et l'Europe de l'Ouest doit se mobiliser pour que soit renforcée la démocratie rétablie au prix de tant de peines en Europe centrale et de l'Est. (Applaudissements.)

M. SOLE, rapporteur pour avis suppléant.- Monsieur le Président, M. Masseret, rapporteur en titre, ayant dû s'absenter d'urgence, m'a demandé, avec l'accord de la commission, de le remplacer pour présenter l'avis de la commission des relations avec les pays européens non membres. Cette dernière estime que les conclusions du Colloque de Budapest ne peuvent être reprises directement sous la forme d'une recommandation ayant un caractère normatif, cela pour deux raisons.

Premièrement, si les économies occidentales sont organisées en économie de marché, chacune d'entre elles a ses caractéristiques et ses spécificités propres. Dans chaque Etat membre, l'orientation politique est choisie librement par le peuple souverain.

Deuxièmement, la commission considère qu'il n'appartient pas à notre assemblée d'imposer aux pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale une ligne directrice obligatoire pour la conduite de leur politique économique dans le cadre d'une économie de marché.

C'est pourquoi notre conclusion est que, au mieux, notre Assemblée peut suggérer aux différents Etats d'Europe de l'Est et d'Europe centrale des pistes de réflexion, conseiller des réformes et concrétiser cela par des aides spécifiques et coordonnées.

Tel doit être, selon nous, le sens profond et juridique du document qui nous a été soumis.

M. BJÖRKLUND, rapporteur pour avis de la commission des questions politiques (interprétation), soutient tout à fait les conclusions de Dame Peggy Fenner et rappelle que le démantèlement du système du parti unique à l'Est n'entraîne pas nécessairement l'instauration de conditions politiques et économiques comparables à celles qui règnent en Europe occidentale. Il est toujours possible d'envisager un autre type de société autoritaire mais caractérisé par l'instabilité économique. L'Europe de l'Ouest serait mal avisée de considérer les pays de l'Est comme une sorte d'arrière-cour et de réservoir de main-d'oeuvre bon marché. Une politique à court terme pourrait conduire en fait à des désastres politiques, en particulier si l'Union Soviétique se replie sur elle-même. La Conférence de Budapest a donc souhaité que soit lancé un plan cohérent d'assistance économique dans le cadre du Conseil de l'Europe et la commission des questions politiques, qui approuve cette initiative, demandera à l'Assemblée d'amender le projet de recommandation afin de souligner la nécessité d'une coordination accrue.

Le rapporteur fait observer que, dès à présent, la BERD discute de son plan d'action dans les pays de l'Est et que la Commission européenne établit des lignes d'action. Mais la coordination doit être plus globale et le Comité des Ministres devrait examiner cette question.

M. le rapporteur indique en outre qu'il a déposé deux amendements relatifs aux conséquences de la guerre du Golfe. (Applaudissements.)

EXPOSE DE M. LESZEK BALCEROWICZ, VICE-PREMIER MINISTRE
ET MINISTRE DES FINANCES DE POLOGNE

M. LE PRESIDENT (interprétation) est particulièrement heureux d'accueillir un des hommes qui contribuent le plus à la transformation économique de l'Europe centrale et de l'Est. Il souligne à quel point M. le Ministre s'est engagé personnellement dans la reconstruction et

la modernisation de l'économie polonaise, une action qui lui a permis, à la suite de récentes élections présidentielles, d'être reconduit dans ses fonctions de Vice-Premier ministre et de ministre des Finances. Le Président le félicite et lui souhaite plein succès dans ses fonctions.

Il exprime également sa reconnaissance au Gouvernement et au Parlement polonais pour le rôle qu'ils ont joué à la Conférence de Budapest, en mai dernier. Lors de cette conférence qui est à l'origine du présent débat, M. Swiecicki, alors ministre de la Coopération économique de Pologne, a fait une contribution tout à fait marquante.

Auparavant, en avril, la Pologne avait reçu à Varsovie la commission des questions économiques de l'Assemblée pour un échange particulièrement fructueux.

Au moment où, dans certains pays de la région, la réforme économique marque le pas ou tout simplement brille par son absence, la Pologne persévère dans ses efforts et l'Assemblée ne peut donc que souhaiter un entier succès à son courageux peuple.
(Applaudissements.)

M. BALCEROWICZ, Vice-Premier ministre et ministre des Finances de Pologne (interprétation), se sent très honoré d'être l'invité d'une assemblée où la Pologne jouit déjà du statut d'invité spécial, mais il s'en félicite aussi à un moment où le renforcement de la coopération s'affirme à tous égards indispensable.

Lorsque le pouvoir a changé de mains en 1989, la Pologne cumulait deux handicaps: celui d'une situation économique compromise dans son ensemble et celui d'une économie planifiée. Il lui a fallu jeter les fondements d'une économie de marché, renouer avec la concurrence et lever les obstacles à la libéralisation qui pouvaient encore subsister. Elle s'est résolument engagée dans les réformes afin d'assurer l'équilibre du marché, de produire dans des conditions modernes et concurrentielles, de limiter le déficit budgétaire en réduisant les subventions, et de mettre fin à l'hyper-inflation. Les prix ont été libérés, la distribution des biens et services améliorée de façon à limiter certaines pénuries. Le zloty est devenu convertible et certains monopoles ont été supprimés. La compétitivité a ainsi été améliorée et la part du commerce de détail dans la distribution a été portée en un an de 5 à 35 %. Les résultats ont été encourageants même si les événements du Golfe ont entraîné un renchérissement de l'énergie et une certaine reprise de l'inflation, et si la Pologne a souffert d'une modification du régime des échanges avec l'Union Soviétique. Le taux de change du zloty par rapport au dollar n'a pas bougé depuis janvier 1990 et le marché noir a disparu, de même que les pénuries. Une politique macro-économique adaptée et l'élimination des barrières commerciales ont permis au pays de participer à nouveau à l'économie mondiale. La balance commerciale est devenue positive, ce qui constitue un élément de sécurité en des temps incertains.

Cependant, la Pologne paie aussi ses efforts, notamment par le chômage. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour consolider une situation encore fragile et elle accélérera la transformation économique pour maintenir et stimuler la croissance.

En particulier, elle poursuivra dans la voie de la privatisation. En effet, celle-ci est indispensable tant pour établir une concurrence suffisante entre les fournisseurs que pour préparer l'émergence d'un système où les salaires seraient librement déterminés. Dans une économie où continuerait de prévaloir le secteur public, l'absence de tout contrôle des rémunérations pourrait en effet être facteur d'inflation.

Une loi bancaire est en cours de préparation avec l'aide de la Banque mondiale et de la CEE, et des banques occidentales se sont déjà établies en Pologne ou s'apprêtent à le faire. Le gouvernement élabore aussi une réforme fiscale: une taxe sur les revenus sera applicable à compter du 1er janvier 1992 et la taxe sur le chiffre d'affaires sera remplacée par une taxe à la valeur ajoutée. Enfin, une loi destinée à encourager les investissements étrangers devrait être adoptée en janvier prochain.

Des obstacles subsistent toutefois sur la voie de ces réformes. Sans une réduction de son endettement, la Pologne peut difficilement espérer renforcer son potentiel de croissance et les difficultés risquent de susciter des résistances au changement dans la société. Le Gouvernement polonais espère donc beaucoup de l'association qui sera sans doute conclue avec la Communauté au cours de cette année, mais aussi de l'aide et de la compréhension qu'elle pourra rencontrer de la part des Etats membres du Conseil de l'Europe. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT (interprétation) remercie M. Balcerowicz pour son exposé qui a certainement intéressé l'ensemble de l'Assemblée et pour avoir aimablement accepté de répondre aux questions des parlementaires.

M. ALTUG (Turquie) (interprétation) souligne l'intérêt que l'Assemblée prend aux réformes économiques en cours en Europe centrale et orientale: le rapport que vient de présenter Dame Peggy Fenner en est un témoignage. L'orateur demande à M. Balcerowicz si ses propres projets de réforme coïncident avec les conclusions de ce document.

M. BALCEROWICZ, Vice-Premier ministre de Pologne (interprétation) répond qu'il en est ainsi. Tout ce que la Pologne a tenté depuis un an et demi s'inspire de trois principes qui sont autant de conditions nécessaires pour avoir une économie saine et efficiente. Tout d'abord, il faut avoir une monnaie saine et convertible, ce qui exige une politique macro-économique adaptée. En second lieu, il faut modifier les structures de la propriété, ce qui s'est traduit par la privatisation. Enfin, chaque entreprise doit être soumise à la concurrence, dans un contexte international de liberté du commerce. L'orateur ajoute que ces trois conditions doivent être remplies simultanément.

En ce qui concerne la stratégie générale, la Pologne peut se trouver en désaccord avec les conclusions de Dame Peggy Fenner sur quelques points. Il en est notamment ainsi de la libre détermination des salaires qui, selon l'orateur, doit être liée à une privatisation effective. En effet, si le jeu est déséquilibré entre employeurs et salariés en raison de la prédominance du secteur d'Etat, il ne peut y avoir de véritables négociations sur les rémunérations ni de véritables marché du travail.

M. LE PRESIDENT (interprétation) remercie M. Balcerowicz et donne la parole à M. Valleix.

M. VALLEIX (France).- Monsieur le Vice-Premier ministre, conformément à la stratégie que vous venez de rappeler, vous avez engagé une action décidée contre l'inflation. A la différence, par exemple de vos voisins hongrois, vous avez pratiqué une politique beaucoup plus ferme, je dirais presque brutale. Vous avez évoqué les heureux résultats de cette politique et il semble qu'une certaine reprise se soit manifestée dans les derniers mois.

Comment appréciez-vous les résultats de la lutte contre l'inflation et êtes-vous optimiste quant à son évolution?

Comment cette lutte est-elle supportée au plan humain, puisqu'il y a baisse du niveau de vie, et quelles sont les compensations sociales que vous croyez pouvoir apporter sans remettre en cause la volonté d'instaurer une économie de marché?

M. BALCEROWICZ, Vice-Premier ministre de Pologne (interprétation) souligne que le degré d'importance de l'inflation était différent en Pologne que dans d'autres pays de l'Europe de l'Est tel la Hongrie. La lutte devait être d'autant plus sévère que l'inflation était importante. Or, en Pologne, en janvier 1989, cette inflation atteignait 40 % par mois. Il était inutile de tenter de l'éliminer graduellement. Il fallait entreprendre une démarche brutale et radicale. Cette opération risquée rencontra un plein succès. Mais parallèlement, il était indispensable d'améliorer la structure des prix. C'est ainsi que le prix de l'énergie a pu être stabilisé. Cependant, récemment, la Pologne a introduit un nouveau système d'échange d'énergies avec l'Union Soviétique, système qui a eu sa répercussion sur les prix internes. Quoi qu'il en soit la politique aujourd'hui tend à ramener l'inflation à un niveau proche de l'unité.

Les mesures prises en ce qui concerne le revenu en termes réels ont entraîné une diminution de quelque 20 % de ce revenu. Cela ne veut cependant pas dire que le niveau de vie a diminué dans les mêmes proportions.

M. LE PRESIDENT (interprétation) constate qu'aucune question n'est posée et remercie le Vice-Premier ministre de Pologne. Il souhaite le meilleur avenir possible pour la Pologne.

(M. Martinez, vice-président remplace M. Björck au fauteuil présidentiel).

Transfert de technologie aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la présentation du rapport de M. Klejdzinski, au nom de la commission de la science et de la technologie, sur le transfert de technologie aux pays d'Europe centrale et orientale, Doc. 6337, ainsi que de l'avis de M. Miville, au nom de la commission des questions économiques et du développement, Doc. 6367 et de l'avis de M. Atkinson, au nom de la commission des relations avec les pays européens non membres, Doc. 6373.

La parole est à M. Klejdzinski, rapporteur de la commission de la science et de la technologie.

M. KLEJZDZINSKI, rapporteur de la commission de la science et de la technologie (interprétation) constate que ce rapport aurait dû être présenté il y a plusieurs années. En effet, beaucoup de références qu'il contient ne sont plus valables en raison de la rapidité de l'évolution de la situation. Cependant on peut tirer comme conclusion de la Conférence de Budapest que les changements économiques ne se font pas du jour au lendemain.

Pour réussir, l'évolution économique en Europe de l'Est doit avoir l'aide de l'Occident. Les choix démocratiques impliquent certes des modifications économiques, mais exigent parallèlement l'accès à la technologie moderne. Dans cette optique, l'Europe de l'Ouest doit examiner les possibilités de lever les obstacles mis jusqu'à présent à l'exportation de cette technologie, notamment en assouplissant les règles toujours en vigueur. Il faut instaurer non pas une course au profit mais, au contraire, une concertation entre tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Pendant longtemps, la liste des interdits a constitué une barrière aux progrès économiques de l'Est. Il est important aujourd'hui de tenir compte de l'enjeu et de ce que l'Occident peut faire. Le succès des nouveaux gouvernements d'Europe de l'Est dépend du succès de la nouvelle politique économique.

L'orateur souligne que l'expérience de la République Démocratique Allemande montre que les systèmes occidentaux ne peuvent être transportés facilement à l'Est car il y manque les structures nécessaires. Il est donc important que se crée une coopération avec l'Europe occidentale dans le cadre de la deuxième corbeille d'Helsinki. Il faut trouver des critères uniformes pour les produits sensibles et déterminer quels sont les produits strictement militaires. Mais le Conseil de l'Europe ne peut réussir seul dans cette tâche, il doit collaborer notamment avec la Communauté européenne et l'AELE, afin de trouver une solution européenne commune.

Pour le rapporteur, la crise du Golfe a montré que les exportations non contrôlées de produits et de technologies perfectionnées pouvaient servir des fins guerrières, même s'il ne s'agit pas d'armements. Le pétrole lui-même passait pour un don du ciel tant qu'il n'avait pas servi à engluer la mer! Les derniers événements interdisent donc de plaider pour une libération des transferts de technologie, à l'inverse de l'assouplissement qui avait été envisagé à la rencontre de Budapest. Le rapporteur conclut en demandant à ses collègues de ne jamais perdre de vue les terribles menaces qui pèsent sur l'humanité.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Miville, pour présenter l'avis de la commission des questions économiques et du développement.

M. MIVILLE, rapporteur pour avis de la commission des questions économiques et du développement (interprétation), rappelle que le COCOM regroupe les pays de l'OTAN et le Japon et contrôle les exportations vers l'Union Soviétique et ses anciens satellites des produits utilisables à des fins militaires. Depuis la signature de l'Acte final d'Helsinki, cet organisme a assoupli sa position, non toutefois sans des aléas dus, par exemple, à l'intervention en Afghanistan ou à la chute du mur de Berlin. La tendance est désormais à un large assouplissement et des progrès importants ont été accomplis pour les télécommunications et l'informatique. Les contrôles sont désormais plus sérieux mais ils portent sur moins de produits.

Sur ces entrefaites, l'invasion du Koweït est venue démontrer que l'Irak était devenue une puissance locale capable d'utiliser l'énergie nucléaire. La gravité du problème a été reconnue trop tard, et le rapporteur pour avis plaide pour l'établissement d'un nouveau COCOM qui éviterait les exportations d'armes sophistiquées dans les pays du tiers monde. Cette situation risque bien sûr de compromettre l'activité des industries d'armement, mais il n'est plus possible de laisser ce secteur prospérer et de contribuer à l'appauvrissement du tiers monde.

(M. Björck, président de l'Assemblée, remplace
M. Miguel Angel Martinez au fauteuil présidentiel.)

M. ATKINSON, rapporteur pour avis de la commission des relations avec les pays européens non membres (interprétation), souligne que le rapport alarmant du FMI sur l'état de l'économie soviétique est paru trop tard pour pouvoir être utilisé par les rapporteurs. Il démontre que tout l'argent actuellement investi en Union Soviétique disparaît dans un gouffre sans fond. Le rapporteur déclare que la perestroïka a été sans effet en matière économique et il espère que le rapport Fenner encouragera la délégation soviétique à plaider dans son pays pour les principes de l'économie de marché et d'abord pour le droit à la liberté de la propriété privée.

La commission estime que le rapport présenté par M. Klejdzinski est une réponse concrète et réaliste à l'appel lancé par M. Gorbatchev concernant l'abrogation des règles du COCOM. Même si la guerre froide a disparu, l'état actuel de l'Union Soviétique ne permet pas d'envisager une telle abrogation. En revanche, en ce qui concerne les télécommunications, l'informatique et la machine-outil, les restrictions en vigueur ne semblent plus justifiées à l'égard de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie. La recommandation qui est proposée apportera donc une contribution utile à la prochaine réunion du COCOM en février. Il faut toutefois se demander si ces pays d'Europe centrale sont en mesure d'exercer sur leurs exportations un contrôle adapté pour éviter que l'Union Soviétique, profitant des liens anciens qu'elle a avec eux, ne parvienne par ce biais à tourner les restrictions qui lui sont encore appliquées. Le projet de recommandation souhaite qu'un dialogue s'instaure au niveau des experts de la CSCE pour une meilleure compréhension des besoins en technologie.

M. Atkinson regrette que la Conférence de Bonn sur la coopération économique n'ait pas repris cette suggestion.

Il déplore que le KGB et les services de renseignements militaires de l'Union Soviétique continuent à pratiquer une forme d'espionnage industriel qui ne va pas dans le sens d'une coopération confiante entre l'Ouest et l'Union Soviétique. M. Atkinson a déposé un amendement sur cette question. Il souhaite également, à titre personnel, qu'un débat ait lieu dans le cadre de la CSCE sur les exportations d'armes nucléaires ou biologiques en direction de pays comme l'Irak et la Libye. (Applaudissements.)

EXPOSE DE M. PETRE ROMAN, PREMIER MINISTRE DE ROUMANIE

M. LE PRESIDENT (interprétation) est heureux d'accueillir, à l'occasion de ce débat sur les réformes économiques en Europe centrale et de l'Est, M. Roman, Premier ministre de Roumanie. Il rappelle que les relations entre la Roumanie et le Conseil de l'Europe se sont renforcées notamment lors de l'audition de M. Roman à Innsbrück en juin dernier et avec la visite d'une délégation de l'Assemblée en Roumanie en novembre.

L'Assemblée est vivement désireuse d'entendre les vues du Premier ministre sur les réformes en cours dans son pays et sur le lien essentiel qui doit exister entre ces réformes et le renforcement des institutions démocratiques.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie.- Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je suis réellement très honoré d'être ici devant vous. Je vous remercie vivement de m'avoir offert cette excellente occasion non seulement d'évoquer la réforme économique et la situation générale de mon pays, mais également d'entendre d'excellents rapports qui seront d'une grande aide pour notre avenir.

A la fin du mois de décembre 1989, la Roumanie a mis nettement fin à une moitié de siècle d'oppression. Depuis la dictature royale de 1938, suivie par celle, fasciste, de 1940 et ensuite par celle, militaire, pendant la deuxième guerre mondiale, le comble étant atteint avec celle, communiste, instaurée après la guerre, mon pays n'a connu d'autre chose, le long de deux générations de son Histoire, que l'expérience du totalitarisme.

Lorsqu'elle a dit non au système totalitaire, la Roumanie l'a fait de la manière la plus explosive de tout l'Est de l'Europe; c'est ici que toute l'amertume et toute la colère amassées pendant des décennies de souffrances et d'humiliations ont ravageusement jailli.

L'avantage essentiel est que la société en question peut tout refaire ab initio. Le risque consiste en la décompression politique trop brusque. Aujourd'hui, un an et un mois après la révolution de Décembre 1989, je crois pouvoir affirmer que l'avantage dont je viens de parler commence à prendre le dessus sur le risque.

Certes, il serait malhonnête d'éluder, à cette occasion, le problème de la méfiance, du doute qui existe aussi bien à l'intérieur qu'au dehors des frontières de notre pays que notre option fondamentale pour la démocratie et pour les valeurs du monde libre ne saurait jamais être réversible. Je déclare, du haut de cette tribune du Conseil de l'Europe, que l'option de la Roumanie pour la démocratie et pour une vie en liberté en tant que digne nation, parmi les autres nations du continent européen, reste définitive, comme l'est aussi la rupture avec son passé totalitaire.

A la suite des élections du 20 mai passé, la recherche - et la redécouverte - de sa propre cadence a produit toute une série de changements essentiels dans la société. L'adversité commence à revêtir les formes de la libre concurrence, sans pour autant déchirer le tissu culturel de notre société.

Il est, à cet égard, primordial que la réforme en Roumanie vise une réorganisation de la société et le passage vers l'économie de marché, tout en accordant, en même temps, une place de choix à la réforme morale de la société, pour rendre conscientes les valeurs européennes et leurs critères moraux d'appréciation, pour accéder à la disponibilité complexe de la Roumanie vis-à-vis de l'Europe et de l'Europe vis-à-vis de la Roumanie.

Le désir d'une intégration économique européenne est, sans aucun doute, important et salubre. Mais, il faut aussi estimer, avec lucidité, les possibilités qu'elle soit immédiatement ou dans un délai très court réalisable.

Nous doutons que les économies affaiblies par la mise en pratique prolongée du modèle communiste des pays est-européens puissent vraiment coopérer et concurrencer les économies déjà en équilibre des pays ouest-européens sans que cela implique des dépenses presque insurmontables des deux côtés.

C'est pourquoi nous sommes soucieux de trouver une solution pour approcher à pas successifs de l'objectif de créer un Marché commun vraiment européen, de créer une zone de libre-échange, dans l'Europe centrale et de l'Est qui permette, d'une part, une concurrence bénéfique entre des agents économiques puissamment comparables, et d'autre part, le développement général des systèmes économiques de la zone mentionnée vers l'homogénéisation progressive du marché européen dans son ensemble.

En tant que pays danubien, nous sommes aussi préoccupés de créer un système spécial de coopération entre les pays riverains de ce fleuve, incluant la perspective de lier le Danube au Main et au Rhin, offrant des facilités spéciales aux pays fermés dans le continent, aux pays sans accès à la mer. Nous souhaitons éliminer, par une pareille voie de coopération, toute une série de sources de tension qui minent encore la paix et inquiètent certains pays parvenus à l'état d'indépendance et de souveraineté à la suite du démembrement de l'ancien empire des Habsbourg.

Nous sommes un pays aux multiples richesses naturelles, aux grandes possibilités de développer l'agriculture, le commerce, le tourisme, l'industrie. Il y a, en Roumanie, des ressources humaines douées d'une créativité et d'une envie de travailler tout à fait remarquables.

Lucides, nous sommes conscients des grandes difficultés et des risques de l'étape de transition vers une économie de marché, de son coût économique et social - un coût que, malheureusement, il nous faudra payer, car il n'y a pas en ce domaine de formules à succès assuré, seulement des hypothèses et des tentatives plus ou moins vérifiées.

Notre tâche actuelle est de maintenir la stabilité sociale d'ensemble, dans un environnement dynamique, imposé par la réforme.

En ce qui concerne le processus de réforme de l'économie roumaine, en l'espace de quelques mois seulement, a été projetée et même créée la majeure partie du nouveau cadre législatif et institutionnel.

Nous avons changé l'essence des bases de la propriété. L'Etat a cessé d'être l'unique propriétaire et l'unique manager des capacités de production. Mais, il nous faut modifier radicalement le type de gestion, au niveau économique comme au niveau macro-économique.

En ce qui concerne la concurrence, nous avons adopté une législation inspirée par les réglementations de la Communauté européenne. De même, nous avons introduit des réglementations visant la libéralisation des exportations et des importations, inspirées par les réglementations du GATT.

D'autre part, nous avons introduit un système visant la réduction draconienne des subventions de l'Etat qui, désormais, ne peuvent être accordées que dans des cas précis, bien motivés du point de vue social et économique et pour une durée de quatre années seulement - durée maximale, obligatoirement marquée par des réductions annuelles de la subvention.

A partir du 1er novembre dernier, nous avons amorcé un processus de libéralisation des prix, et nous venons justement d'amorcer aussi le processus de libéralisation des salaires. Enfin, nous avons l'intention d'amorcer, durant le 1er semestre de l'année courante, le processus du passage, étape par étape, à la convertibilité de la monnaie nationale.

Conséquence des décennies de manque de management dans l'économie, les structures de celle-ci sont incompatibles avec le mécanisme économique que nous créons. D'autre part, ces structures sont condamnées au blocage - car leur caractéristique est le déséquilibre aigu entre ressources et capacités, doublé par un autre déséquilibre, tout aussi aigu, entre la structure de l'offre industrielle et la structure des demandes du marché. C'est ainsi que la Roumanie se trouve dans la situation paradoxale d'être sujette, à la fois, à une crise de sous-production et à une crise de surproduction. D'une part, toute une série de biens indispensables manquent, d'autre part, nous disposons d'immenses stocks invendables. Cela impose un réajustement de l'économie roumaine.

Toute réforme reste sans valeur en l'absence d'une telle restructuration.

On vit aujourd'hui les effets du progrès technologique. Ce progrès apparaît comme une constante de l'évolution de la société. Il est considéré souvent comme paradoxal, voire merveilleux, dans sa continuité ininterrompue. L'accumulation accélérée de nouveaux procédés et d'objets technologiques reste, dans le fond, mal comprise, mais acceptée comme partenaire inamovible de notre vie quotidienne. D'autre part, le désir de protéger davantage la nature est un trait de permanence sous la forme d'un flux social diffusif de crainte vis-à-vis du progrès technologique. Cette cohabitation devrait profiter d'un trait d'union.

En effet, les vingt dernières années ont eu une importance capitale dans la réorientation générale de la société occidentale vers un environnement économique dominé par le secteur des services. Cette nouvelle topologie de la vie économique dans les sociétés développées basée sur un accès quasiment illimité aux différentes formes d'énergie utilisables est le résultat d'une formidable concentration dans la matière travaillée. L'image de l'inexpugnable inertie de la matière amorphe est désormais dépassée. C'est de cette source qu'est né le décalage entre les pays développés et les autres. Cette différence risque de devenir "grande comme le ciel".

L'exceptionnelle accumulation d'énergie dans de très petits morceaux de matière, qui eux sont porteurs de fonctions parfaitement définies et assignées, constitue une vraie révolution, celle de la conservation d'énergie.

Ainsi, la Roumanie d'aujourd'hui pourrait vivre confortablement avec ses propres sources énergétiques si elle avait le niveau technologique de l'Allemagne.

Mais la restructuration elle-même ne pourra être opérée en l'absence des flux financiers destinés aux investissements d'ajustement structurel, qui constituent notre priorité absolue dans le domaine des investissements. Ces flux devront être doublés par des investissements directs des compagnies étrangères en Roumanie et, en même temps, par le financement de programmes de protection sociale à même de gagner l'adhésion de la population.

Il nous faut souligner que nos programmes de restructuration prévoient non seulement le réaménagement de certaines capacités de production existantes, mais aussi la constitution d'un nouveau secteur productif, formé d'entreprises de petites et de moyennes dimensions, capables de créer des emplois, être flexibles par rapport au consommateur.

Le niveau minimal de la dette extérieure de la Roumanie, l'existence d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, la position géographique avantageuse du pays et certaines de ses ressources naturelles, pétrole, charbon et gaz naturel, représentent des avantages comparatifs dont nous disposons et dont les investisseurs étrangers pourraient, eux aussi, disposer.

La nation roumaine a dû mener d'abord la bataille contre l'oubli: l'oubli dans lequel la dictature avait réussi à la reléguer dans la conscience du monde démocratique. Elle a gagné cette bataille avec un superbe et unique élan. Aujourd'hui elle est obligée d'engager une nouvelle bataille, contre le refus d'être entendue. Un proverbe roumain dit: "je crois tes douleurs, mais je n'entends que les miennes". Donc la Roumanie est préparée pour cette bataille.

La vie d'une nation, comme celle d'un homme, n'est pas un jeu: elle est un combat. D'où que viennent les coups, il faut les recevoir préparé et infatigable. Malraux avait dit: "je ne sais pas ce qu'est la dignité mais je sais parfaitement ce qu'est le manque de dignité". J'ai la conviction que la dignité d'une nation n'est pas matière à débattre. Ceux qui veulent faire des relations avec la Roumanie une liaison passionnelle, d'amour, risquent d'entrer dans la logique de la fameuse chanson et de s'en sortir avec un perpétuel chagrin.

Nous voulons bâtir cette relation, et nous avons, à cette fin, une base solide: réunir tous les éléments d'un système de valeurs commun à l'ensemble de l'Europe. Lorsqu'on y parviendra, nous pourrions devenir des partenaires à part entière.

Cela dit, une chose est claire: s'il est vrai que la Roumanie ne peut exister en dehors de sa vocation européenne, il est tout aussi vrai que l'Europe ne peut se faire sans la Roumanie.
(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT (interprétation) remercie M. Roman pour la franchise avec laquelle il a décrit la situation de son pays, pour son ouverture d'esprit et pour sa détermination à engager la Roumanie sur le sentier européen. Il assure le Premier ministre de la compréhension qui est celle de l'Assemblée envers la Roumanie depuis que celle-ci a échappé au régime totalitaire.

Le Président indique que 21 représentants ont manifesté le désir d'interroger M. Roman. Il invite chacun à être aussi bref que possible et à s'abstenir de toute déclaration.

M. ATKINSON (Royaume-Uni) (interprétation) félicite également M. Roman de sa franchise et lui demande si son gouvernement est disposé à remplir toutes les conditions nécessaires en vue d'une adhésion à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il souhaiterait également savoir si, compte tenu des violences de l'an passé, le gouvernement roumain accepte que le Conseil de l'Europe suive de très près la situation personnelle des citoyens qui ont oeuvré pour la défense des droits de l'homme.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) réplique que la plupart des dispositions de la Convention européenne des Droits de l'Homme sont déjà entrées dans la loi roumaine. Il pense que ce sera bientôt le cas de la totalité. En effet, le Parlement roumain vient d'approuver plus de soixante lois dont la majorité portaient sur la procédure civile et pénale et tendaient à étendre les droits civiques et les droits de l'homme. Quant aux personnes qui ont combattu pour ces droits, elles jouissent d'une grande considération dans le pays.

Le Premier ministre ajoute que le gouvernement projette de fonder un institut pour les droits de l'homme et que le Parlement roumain adoptera sans doute la loi nécessaire.

SIR RUSSEL JOHNSTON (Royaume-Uni) (interprétation) aimerait savoir si la liberté de la presse est effectivement assurée en Roumanie et si les journalistes qui critiquent le gouvernement ne sont pas soumis à des pressions, voire à une interdiction professionnelle. Il demande également à M. Roman si la minorité hongroise ne souffre plus d'aucune discrimination d'ordre économique ou social.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) estime facile de répondre à ces deux questions. Le Gouvernement roumain est convaincu d'avoir établi la liberté de la presse pleine et entière. Quant aux minorités, elles ont vu leurs droits garantis en matière politique, culturelle et éducative.

Le Premier ministre précise que depuis la révolution, le nombre de journaux et périodiques est passé de moins de cent à plus de mille cinq cents. Comme la plupart critiquent le gouvernement, certains peuvent le regretter mais M. Roman y voit un signe de démocratie effective.

M. LE PRESIDENT (interprétation) rappelle que Sir Russell avait également posé une question sur la situation de la minorité hongroise.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) pensait avoir répondu à cette question. Depuis la révolution, tout a été fait pour rétablir les minorités dans leurs droits. D'autre part, lors des élections de mai, le parti qui est venu en second quant au nombre de suffrages est précisément le parti hongrois, qui a obtenu 42 sièges à la Chambre Basse et 10 sièges à l'autre Chambre.

Mme BJERREGAARD (Danemark) (interprétation) veut également interroger M. Roman sur la liberté de la presse en Roumanie. Selon la brochure "En route vers la démocratie", Mme Cornea s'inquiéterait d'une loi préparée par le ministre de la Justice roumaine et qui tendrait à placer les journalistes sous le contrôle du gouvernement. Compte tenu de ce que vient de dire le Premier ministre, l'oratrice suppose que cette loi n'a jamais été adoptée mais aimerait savoir ce qu'il en est exactement.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) répond que la Roumanie ne dispose actuellement d'aucune loi sur la presse mais que la plupart des forces politiques souhaitent qu'il en soit adopté une. Le projet auquel fait allusion l'oratrice avait été élaboré par une association de journalistes mais son adoption a été bloquée par une seconde association. M. Roman a eu une discussion très ouverte avec les intéressés et le projet a été enterré. Un autre est actuellement soumis au Parlement: le Premier ministre le juge parfaitement démocratique mais précise que ce n'est pas le gouvernement qui pousse à son adoption et qu'il répond surtout aux vœux de la majorité des forces politiques, y compris d'opposition.

M. SARKIJÄRVI (Finlande) (interprétation) signale qu'un pasteur qui fut une des figures éminentes de la révolution roumaine est aujourd'hui l'objet de toutes sortes de pressions y compris physiques. Pourquoi l'opposition en Roumanie ne peut-elle s'exprimer librement? Pourquoi cette haine contre la minorité hongroise?

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) estime qu'il est injuste de prétendre que ce pasteur a été poursuivi d'une manière ou d'une autre depuis la révolution. Certes, il fut pris à partie par la presse et par certains groupes politiques en raison de ses déclarations politiques en dehors du territoire roumain, déclarations qui furent considérées comme une atteinte à l'appartenance de la Transylvanie à la Roumanie. Le Premier ministre souligne qu'il en avait eu une excellente impression au moment de la révolution bien qu'il n'ait jamais eu l'occasion de le rencontrer.

L'intervenant a parlé d'atteintes physiques. Or l'accident de voiture dont il fut victime s'est produit en Hongrie et il a reçu la visite de l'ambassadeur de Roumanie sur son lit d'hôpital. A son retour il a demandé une protection totale ce qui lui fut accordée.

L'intervenant a déclaré que ceux qui critiquent le gouvernement en Roumanie sont exposés à diverses pressions. Le Premier ministre craint qu'il ne puisse citer aucun fait à l'appui de cette affirmation.

M. ROMAN (Espagne) (interprétation) tient à exprimer sa sympathie à l'égard des efforts que fait la Roumanie pour réaliser la démocratie. Il aimerait cependant savoir si la liberté syndicale y est garantie et, d'autre part, ce que sont devenus les anciens policiers politiques.

M. ROMAN, Premier ministre (Roumanie) (interprétation) signale qu'il n'existe pas de syndicat officiel en Roumanie depuis la révolution. Par ailleurs, les organisations syndicales sont très actives et jouent un rôle important pour faire régner la paix sociale. En décembre dernier, une commission mixte syndicats-gouvernement a été instituée pour discuter d'un certain nombre de projets de lois, dont celui sur les syndicats. Récemment le Parlement roumain a approuvé cette loi qui est conforme aux stipulations de l'OIT.

Après la révolution, la police politique comme toutes les autres polices fut intégrée dans l'armée. Elle fut ensuite dissoute afin d'éliminer ceux qui s'étaient particulièrement occupés du secteur politique. Les fonctionnaires importants de cette police font actuellement l'objet de procès et sont tous emprisonnés. Il est exact que certains techniciens travaillent encore dans les nouveaux services, mais il leur est impossible de jouer un rôle politique quelconque. Cependant la psychose engendrée par la Securitate ne peut malheureusement être effacée du jour au lendemain.

M. PROBST (Autriche) (interprétation) s'inquiète de la disparition progressive de la petite minorité allemande installée en Roumanie. Ne pourrait-elle bénéficier d'une loi protectrice?

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie. Je vous assure que la diminution de la minorité allemande en Roumanie est un processus douloureux pour l'ensemble de la nation roumaine. Nous l'avons dit clairement dès le début.

La révolution roumaine a ouvert toutes grandes les portes de la liberté à cette minorité et à son expression, mais nombre de Roumains d'origine allemande avaient déjà fait leur choix pendant la dictature en pensant, dans leur image du futur, au jour où ils pourraient intégrer l'Allemagne. Sur les 200.000 Roumains d'origine allemande que l'on trouvait encore au moment de la révolution roumaine, il en reste un peu moins de 100.000. Les autres sont partis pour l'Allemagne.

J'estime que ce processus est douloureux parce que la minorité allemande a joué un rôle très particulier dans la société roumaine; elle a été un point d'équilibre. Nous avons fait de notre mieux pour faire comprendre à ces Roumains que leur patrie est la Roumanie puisqu'ils y vivent depuis cinq siècles. Nous avons même déclaré que nous voulions tout faire pour que ceux qui étaient déjà partis puissent revenir dans des conditions convenables.

Cependant la Roumanie est à un moment difficile de sa vie; elle est économiquement affaiblie et il faut beaucoup de courage pour rester, pour reconstruire, alors qu'ailleurs existe une possibilité de vie bien meilleure. Je réaffirme néanmoins que cette minorité, comme la minorité hongroise, a toutes les chances de vivre dans une société démocratique et prospère sous peur.

M. AHRENS (Allemagne) (interprétation) revient sur les propos de M. Probst. Il reconnaît que toutes les démocraties européennes ont des minorités d'origine différente. Il a eu cependant l'occasion ces derniers mois de s'entretenir avec des Allemands venus de Roumanie. Ils ont quitté ce pays où ils étaient installés non pas pour des raisons économiques mais par peur. Que peut-on faire, dès lors, pour que cette peur disparaisse?

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie. La peur!.. N'ai-je pas moi-même peur de cette transformation brutale de notre société? Cela m'arrive aussi.

La seule et unique parade possible, celle que vous donneriez vous-mêmes est la construction d'une société démocratique.

Il faut bâtir une société de confiance, une structure qui fasse barrage aux impulsions provoquant la peur. Je crois qu'il n'y a rien d'autre à faire.

Ainsi que je l'ai indiqué, nous vivons un moment de transformation explosif de notre société et si nous ne sommes pas encore suffisamment encourageants dans notre action pour certains de nos compatriotes, c'est peut-être parce que nous sommes souvent submergés par une tâche qui paraît quelquefois insurmontable.

Je leur dis tout simplement qu'au moment où l'on se bat pour refaire la Roumanie, pour faire revenir la Roumanie dans l'Europe démocratique, il vaut mieux les avoir dans les rangs des combattants que dans celui des observateurs. La meilleure façon de combattre la peur, est peut-être de combattre.

M. CUCO (Espagne) (interprétation) souhaite à son tour la bienvenue à M. Roman qu'il remercie de ses efforts en faveur de la liberté et de la démocratie. Il lui demande quelle part la nouvelle constitution fera aux minorités. Il souhaite aussi savoir quelle est la situation des très nombreux enfants handicapés ou abandonnés à la suite de l'incurie de l'ancien régime.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) précise que la nouvelle constitution garantira les droits des minorités. Il relève qu'avant la révolution les Roumains de toute origine étaient liés par une fraternité cimentée par l'opposition à la dictature. C'est cet état d'esprit qu'il faut retrouver et le gouvernement roumain a le sentiment de faire son devoir dans ce domaine.

Quant à la situation des enfants abandonnés, elle s'est considérablement améliorée depuis six mois, ainsi que l'a reconnu la CEE, grâce à une action énergique menée par l'armée, de nombreux volontaires et une équipe technique que dirige personnellement M. Roman. Celui-ci ajoute que le seul problème réside désormais dans la transformation des mentalités: la seule chose que la Roumanie ne puisse pas importer, c'est l'affection à l'égard des enfants handicapés. C'est dans ce domaine qu'il faut agir pour en finir avec une indifférence que les pays occidentaux avaient connue eux-mêmes à la fin de la seconde guerre mondiale.

LORD NEWALL (Royaume-Uni) (interprétation) souligne à ce même sujet qu'il est impossible de trouver un interlocuteur responsable, tous les ministères concernés se repassant le dossier.

M. LE PREMIER MINISTRE DE ROUMANIE (interprétation) observe que si cela était vrai pendant les premiers mois qui ont suivi la révolution, il n'en est plus ainsi depuis la création du secrétariat d'Etat pour les handicapés.

M. MOTA TORRES (Portugal) (interprétation) est convaincu que la Roumanie obtiendra rapidement le statut d'invité spécial. Il souhaite savoir comment fonctionnent les pouvoirs publics et s'il existe un mécanisme de garantie constitutionnelle.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie.- Le principe de la séparation des pouvoirs a été introduit dès le 22 décembre, le premier jour de révolution roumaine et il fonctionne trop bien, dirais-je, en plaisantant un peu.

Ce mécanisme d'ajustement qui existe partout entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif en est, de toute évidence, encore à ses débuts. Ainsi il arrive qu'il y ait d'un côté ou de l'autre une certaine jalousie. Loin d'être un mixage irrégulier ce principe est très bien établi. Il n'est peut-être pas encore en état de fonctionner d'une manière équilibrée mais je le répète, le principe est parfaitement posé.

Il est d'ailleurs garanti dans notre projet de Constitution.

Les mécanismes légaux sont les mêmes que dans n'importe quel pays démocratique et je n'ai rien à ajouter à cet égard. Leur mise en place est déjà très avancée.

Mon ministre des Affaires étrangères me rappelle que j'ai déjà informé les deux commissions ce matin du fait qu'un document sur les droits de l'homme en Roumanie reprend toutes les dispositions légales déjà prises dans notre pays depuis la révolution. Si vous en avez le temps et si vous en avez envie, je vous invite à le lire car il montre le long chemin que nous avons parcouru depuis.

M. NIEGEL (République Fédérale d'Allemagne)
(interprétation) demande à monsieur le Premier ministre quelles mesures concrètes il entend prendre pour améliorer l'approvisionnement énergétique de son pays. Il lui demande également s'il faut craindre que ne se reproduisent des événements comme l'intervention des mineurs. Enfin, il l'interroge sur la liberté de la presse et notamment les allocations de papier dont bénéficie la presse d'opposition.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie.- Il est vrai que dans le cadre des mesures économiques à prendre, le secteur énergétique joue un rôle essentiel. L'Allemagne a déjà fourni l'an dernier et cette année encore, une aide précieuse en énergie électrique. Nous avons surtout un programme de réhabilitation des principales centrales thermo-électriques roumaines qui se trouvaient dans une situation de grande usure morale et physique lors de la révolution.

Ce thème est devenu très important dans le cadre de la restructuration économique. Il a l'aval de la Banque mondiale par exemple et il a été approuvé, en tant que principe, lors de ma rencontre avec le chancelier Kohl.

Je crois que nous sommes bien partis pour faire d'abord mieux fonctionner aujourd'hui le secteur de la production d'énergie en Roumanie.

Si des événements semblables à ceux qui sont intervenus en juin, se reproduisaient cela signifierait que l'on n'aurait pas réussi à construire une démocratie. Autrement dit, si nous croyons en la démocratie, nous devons exclure définitivement que de tels événements ne se reproduisent.

Quant à l'attribution du papier à la presse, je dois admettre que, malheureusement, il n'y en a pas. Ainsi, une chute de la production, y compris dans le domaine culturel et même pour les manuels, a été enregistrée, ce qui est dramatique.

Malgré tout, le seul journal en Roumanie qui tire à huit pages est le principal journal d'opposition!

M. FOURRE (France).- Monsieur le Premier ministre, je veux d'abord vous dire combien il est heureux que vous soyez aujourd'hui parmi nous, au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, en France, pays que vous appréciez et auquel vous êtes particulièrement attaché.

Nous sommes en effet au coeur d'un débat essentiel pour votre pays, ainsi que nous l'avons vu ce matin en commission. Chacun apprécie en effet le bilan d'une année, à comparer sans doute au chemin restant à parcourir, lequel est non moins important.

La question que je vous posais ce matin me paraît bien être au centre du débat parlementaire car elle concerne le refus possible du Conseil de l'Europe d'accorder à votre pays le statut d'invité spécial. Nous ferions alors deux poids et deux mesures puisque, en juin 1989, nous avons accordé ce statut à la Hongrie, à la Pologne, à l'Union Soviétique et à la Yougoslavie.

Monsieur le Premier ministre, vous nous avez dit que l'Europe ne pourrait se construire sans la Roumanie. Nous sommes bien d'accord avec vous. Mais quel serait, d'après vous, le sentiment du peuple roumain face au refus éventuel de l'Europe d'accompagner les efforts menés - malgré les erreurs - en direction de la démocratie alors qu'ils doivent, bien évidemment, être poursuivis?

M. Petre ROMAN, Premier ministre de la Roumanie.- Je ne peux répondre que comme ce matin, puisque, bien évidemment, rien n'a changé depuis, sauf, peut-être que j'ai maintenant moins l'impression que cela peut se produire, ou alors, je me trompe dramatiquement.

J'ai ainsi indiqué ce matin que, dans l'environnement politique international - je pense surtout à l'Est et non pas au Sud, donc aux événements en Union Soviétique - le peuple roumain, devant une attitude rigide ou tout simplement d'attente quant à son admissibilité au statut d'invité spécial, pourrait avoir le sentiment que son pays est, en quelque sorte, abandonné, fragilisé dans une position qui, géographiquement est ce qu'elle est.

Je suis sûr que vous avez eu raison en juin 1989. Il était alors beaucoup plus judicieux d'ouvrir les portes que d'être méfiants, car on ne saurait vous mentir longtemps sans que vous vous en aperceviez. En revanche, le refus de nous accueillir aurait été un refus d'entendre et de comprendre, ce qui aurait abouti à l'impossibilité de la construction européenne.

Vous aviez donc raison et, mon Dieu! vous pourriez avoir raison une fois encore. (Sourires.)

M. Petre ROMAN, Premier ministre de la Roumanie, (interprétation), tout en étant optimiste sur la décision qui sera prise, estime que, dans le contexte international actuel, le peuple roumain aurait le sentiment d'être abandonné et fragilisé si le Conseil persistait à adopter une attitude d'expectative. En juin 1989, il a eu raison d'ouvrir ses portes plutôt que de s'enfermer dans la méfiance. Ceux qui mentent finissent toujours par être démasqués. En revanche, le refus d'entendre et d'accueillir aurait rendu la construction européenne plus difficile. Il est loisible au Conseil de l'Europe de montrer encore une fois qu'il peut avoir raison en pariant sur l'avenir.

M. de PUIG (Espagne) (interprétation) constate que le Premier ministre s'est engagé à plusieurs reprises aujourd'hui, en commission comme en séance plénière, à conduire la Roumanie vers la démocratie, et il espère que ces propos pourront dissiper la méfiance de certains. Mais il lui demande quand, à son avis, la Roumanie sera en mesure de devenir non pas seulement un invité spécial, mais un membre de plein droit du Conseil de l'Europe.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de la Roumanie, (interprétation) pense que la Roumanie pourra devenir rapidement membre de plein droit du Conseil de l'Europe dès que la méfiance aura été dissipée.

Mme KALAYCIOGLU (Turquie) (interprétation) interroge le Premier ministre sur la position de la Roumanie dans la crise du Golfe et sur les répercussions que le conflit peut avoir sur son économie.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de la Roumanie, (interprétation) répond tout d'abord que le conflit a des conséquences dramatiques sur l'économie roumaine. L'Irak avait une dette de 1.700.000.000 \$ envers la Roumanie et 8.000 Roumains y travaillaient, notamment dans le secteur du bâtiment. Au total, le coût de la crise du Golfe pour la Roumanie s'élève à près de trois milliards de dollars. Cependant, dès l'invasion du Koweït par l'Irak, la Roumanie, qui présidait le Conseil de sécurité à ce moment, s'est jointe aux efforts de la communauté internationale et a donné son appui à toutes les actions qui ont été entreprises. La Roumanie a ensuite appliqué les sanctions économiques en dépit des pertes qui en résultaient pour elle et n'a pas ménagé ses efforts en vue d'une solution diplomatique. Aujourd'hui, elle contribue à l'effort international en fournissant une assistance humanitaire, et, le moment venu, elle sera prête à prendre toute sa place dans les négociations d'après-guerre.

M. RATHBONE (Royaume-Uni) (interprétation) estime qu'il n'est pas de droits plus fondamentaux que ceux qui tendent à protéger les enfants. Or, il y a seulement dix jours, un parlementaire britannique a visité un home d'enfants pratiquement en ruine, où aucune installation ne fonctionnait et dont le personnel avait perdu toute motivation. L'Autriche a pourtant consacré 300.000 dollars à constituer un fonds destiné à la réhabilitation de ce home, mais il semble que ces crédits n'aient pas été utilisés depuis quelque six mois et qu'on continue de cantonner les enfants déshérités, pour beaucoup issus de nomades, dans des sortes de dépotoirs. L'orateur aimerait savoir quelle est exactement la politique du Gouvernement roumain en la matière.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de la Roumanie, (interprétation) ne nie pas que cette situation puisse exister dans la mesure où il ne peut connaître tout ce qui se passe en Roumanie. Il est certain que, si cela est vrai, on ne peut y voir un progrès mais on ne peut généraliser à partir d'un tel cas et méconnaître les efforts du Gouvernement roumain en faveur des enfants déshérités ou handicapés. Le Premier ministre ne peut donc que témoigner de son regret d'une telle situation et s'engager à tout faire pour qu'elle cesse.

Mme LENTZ-CORNETTE (Luxembourg).- En fait, Monsieur Roman, vous venez de répondre à la première question que je voulais vous poser au sujet des orphelinats dans lesquels la situation est déplorable, mais en faveur desquels vous consentez, dites-vous, de grands efforts.

Je voudrais connaître les règles que vous appliquez en général pour l'adoption.

Par ailleurs, qu'allez-vous faire de toutes les personnes qui travaillaient dans les "officines" diplomatiques, je veux dire dans les ambassades, en grande partie pour espionner en faveur de l'Union Soviétique?

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie.- Vos deux questions sont très différentes! (Rires)

En ce qui concerne l'adoption, le Parlement roumain a voté une très bonne loi. En outre, il y a très peu de temps, par décision gouvernementale, a été instituée une commission pour les adoptions. Le but est d'éviter qu'un processus, normal en soi, ne devienne un problème. Tout le monde comprendra ce que je veux dire. Légalement, le problème me paraît réglé et les choses devraient fonctionner correctement.

Quant à l'espionnage en faveur de l'Union Soviétique, il a sans doute existé. A-t-il eu lieu dans les ambassades? Je crois que les ambassades étaient elles-mêmes normalement en mesure de se protéger...

De toute façon, même avant la révolution on ne pouvait pas imposer leur personnel aux ambassades. Cela est encore plus vrai après la révolution!

En ce qui concerne les ambassades de la Roumanie à l'extérieur, il y a eu un changement très important. D'une manière générale, dès le mois de janvier, tous les personnels qui n'avaient pas un véritable statut diplomatique ont été retirés, disons tous ceux qui étaient couverts par le label de "faux diplomates". Pratiquement tous les ambassadeurs ont été changés. En reste-t-il? Le ministre des Affaires étrangères, sous sa responsabilité, me souffle qu'il n'y en a plus. Je ne le savais pas mais je l'en félicite.

A mon avis, l'espionnage en faveur de l'Union Soviétique dont vous parlez était plutôt accompli en faveur du dictateur, qui menait tout simplement ses affaires et développait sa propagande en faveur de sa dictature. L'Union Soviétique agissait de manière plus discrète peut-être.

Mme LENTZ-CORNETTE (Luxembourg).- C'étaient des "pays frères".

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie.- Des frères moraux, des frères d'esprit peut-être. (Rires.)

M. BASIAKOS (Grèce) (interprétation) a entendu dire que la Roumanie était, à l'Est, l'un des pays les plus en retard du point de vue de la protection de l'environnement. Il aimerait savoir quelles mesures entend prendre le Gouvernement de M. Roman.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) admet que la situation à laquelle a fait allusion l'orateur est exacte: le Gouvernement a hérité d'une situation désastreuse. Il a décidé d'arrêter la production des usines chimiques dans le nord du pays et de fermer celles, particulièrement polluantes, de zinc et de plomb. D'autre part, il a lancé un programme de grande envergure. Comme spécialiste de la pollution de l'eau, M. Roman entend aussi souligner que la Roumanie n'est pas responsable de la pollution du Danube et il est prêt à s'en entretenir avec des représentants du Conseil de l'Europe. Cela étant, la situation est très critique dans certains endroits et la Roumanie ne refusera aucune aide.

M. FABRA (Espagne) (interprétation) demande quand sera adoptée la loi sur la liberté de religion et si les églises catholiques et protestantes se verront restituer leurs écoles. Il souhaiterait également connaître l'interprétation que donne le Premier ministre des trois restrictions posées par le décret du 11 septembre dernier, relatif à la loi sur l'enseignement religieux.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) déclare que la liberté de religion a été rétablie immédiatement après la révolution et est maintenant totale, au moins en ce qui concerne l'église orthodoxe, majoritaire. Elle est presque complète en ce qui concerne l'église catholique romaine et l'église protestante. Il est vrai que la situation est beaucoup moins satisfaisante pour les catholiques grecs, mais le problème est historiquement très complexe et délicat, et le Gouvernement ne saurait le résoudre seul, par la voie du décret, tant qu'un compromis ne sera pas intervenu entre les Eglises.

M. ELMAS (Turquie) (interprétation) voudrait savoir quelle aide le Conseil de l'Europe peut apporter à la Roumanie dans la phase de transition qu'elle traverse. Il demande également au Premier ministre quelle importance il attache au Conseil de Coopération régionale qui a été mis en place par les pays riverains de la mer Noire.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (interprétation) s'est entretenu il y a quelques jours avec la quasi-totalité des membres du Gouvernement et avec le Président turc. L'idée d'une coopération entre les pays riverains de la mer Noire lui est apparue très intéressante. Le Gouvernement roumain songe même à étendre cette coopération aux pays riverains du Danube.

M. SOLE-TURA (Espagne) (interprétation) déclare qu'après la séance de questions à laquelle le Premier ministre de Roumanie a répondu, il était tenté de renoncer à poser une question supplémentaire! Mais il tenait à revenir sur les propos de M. Probst. En effet, une délégation allemande a récemment visité la Roumanie et a rédigé un rapport qui prouve que l'un des problèmes essentiels de la Roumanie d'aujourd'hui est non pas la force de l'Etat mais bien sa faiblesse. Or, il s'agit de créer une nouvelle économie, un Etat démocratique qui fonctionne: tout cela requiert des fonctionnaires aptes à remplir ces tâches. A ce propos, l'intervenant souhaiterait entendre quelques détails sur la réforme administrative actuellement en cours.

M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie.- Il est tout à fait vrai que c'est plutôt la faiblesse de l'Etat et le manque d'instruments dont il dispose qui causent des situations difficiles.

Nous avons engagé un processus assez complexe de reconstruction des instruments de l'Etat, de l'administration, mais de toute évidence, c'est l'un des plus difficiles à mener à bien parce qu'il nécessite surtout des hommes nouveaux, des hommes préparés à la fonction publique. Or, j'ai constaté que, malheureusement, nombre de personnes honnêtes ne parviennent plus à se défaire de leurs anciens modes de pensée, n'arrivent pas à comprendre le statut du fonctionnaire public dans une démocratie.

J'ai réussi, pour le moins, à composer une équipe de gouvernement formée d'hommes nouveaux, instruits pour la grande majorité en Occident et qui, peu à peu, arrivent à renouveler les équipes dont le pays a besoin. Je ne peux qu'espérer que ce processus pourra faire venir à la réforme les meilleures valeurs, les meilleurs hommes de la Roumanie aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT (interprétation) constate que toutes les questions prévues ont été posées. Il dit combien il a été frappé de la façon directe et franche avec laquelle le Premier ministre a répondu, sans tenter de louvoyer.

Par ailleurs, le nombre de questions témoigne de l'intérêt du Conseil de l'Europe pour la Roumanie et de son désir d'entretenir de bonnes relations avec ce pays. Il demande au Premier ministre de considérer l'abondance des questions comme un témoignage de cet intérêt.

Il lui dit toute la sympathie qu'il ressent pour sa personne et pour son pays et lui souhaite bonne chance dans la lourde tâche qu'il a entreprise. (Vifs applaudissements.)

M. le Président ajoute qu'il ignorait que la réforme économique pouvait avoir autant de ramifications! (Rires.)

M. Miguel Angel Martinez, vice-président, remplace M. Björck au fauteuil présidentiel.

M. LE PRESIDENT.- Nous abordons maintenant la discussion générale commune sur les réformes économiques en Europe centrale et de l'Est et sur le transfert de technologie vers ces pays. Je vous rappelle que la liste des orateurs a été close une heure avant la fin prévue de la séance de ce matin. Quinze orateurs se sont fait inscrire.

Leur temps de parole est limité à sept minutes. Je vous demande de respecter cette discipline, afin de nous permettre de les entendre tous avant 19 heures ce soir.

Les répliques des commissions et les votes sur le projet de résolution présenté par la commission des questions économiques et du développement, Doc. 6351 et amendements, et les projets de résolution et de directive présentés par la commission de la science et de la technologie, Doc. 6337 et amendements, interviendront comme deuxième point de l'ordre du jour de notre séance de demain après-midi, vers 16 h 30.

Nos collègues qui, présents dans l'hémicycle, n'auraient pu s'exprimer faute de temps, pourront déposer leur intervention par écrit dans une forme définitive et lisible à la fin de la séance pour publication au compte rendu.

Dans la discussion générale commune, la parole est à M. Pinto, premier orateur inscrit.

M. PINTO (Portugal) (interprétation) dit la bonne impression qu'il a retirée des réponses que le Premier ministre de Roumanie et le Vice-Premier ministre de Pologne ont fait aux questions qui leur étaient posées. Cela souligne toute l'importance de ce débat et l'orateur souhaite que l'Assemblée puisse accueillir souvent des interlocuteurs capables de donner des réponses immédiates aux questions qui se posent.

La dignité et l'humilité des réponses faites aujourd'hui montrent la réalité des problèmes et augurent favorablement de l'établissement de la démocratie aussi bien en Roumanie qu'en Pologne. Par ailleurs ces réponses laissent une impression bien différente de celles données trop souvent par les médias.

La voie vers la démocratie est difficile et son plus grand danger se trouve peut-être dans la fatigue engendrée par les problèmes quotidiens et répétés auxquels il faut apporter une solution.

Les dialogues que le Conseil a pu établir aujourd'hui démontrent que la démocratie passe par des réformes institutionnelles dans tous les secteurs, y compris économiques. Mais elle doit également toucher les pouvoirs locaux qui doivent être capables de faire fonctionner une véritable décentralisation. Enfin, elle exige l'établissement d'une économie de marché. Pour y parvenir les citoyens devront avoir la capacité d'être de véritables entrepreneurs. Il est impossible de dissocier développement économique et libertés démocratiques. Le progrès des pays de l'Est dépend donc de la stabilité d'un édifice encore fragile qui mérite d'être soutenu.

L'orateur conclut en se félicitant du travail riche d'enseignements de la commission de questions économiques. (Applaudissements.)

M. LOTZ (Hongrie) (interprétation) a conclu de la conférence de Budapest que la sécurité de l'Europe dépendait largement de la consolidation économique, sociale et politique des pays d'Europe centrale et orientale. Ces pays ont subi beaucoup de dégâts mais la Hongrie, pour sa part, conserve quelques avantages comme une bonne formation des hommes et une expérience des méthodes de gestion inspirées de l'Occident. Elle souhaite un allègement des règlements du COCOM et une réduction du poids très lourd de la dette. La Hongrie connaît aujourd'hui des taux d'inflation et de chômage élevés, l'effondrement du marché, l'inefficacité de l'économie étatisée et la fuite des cerveaux. C'est là le résultat d'un sous-développement des infrastructures qui doivent être impérativement améliorées dans les domaines de l'environnement, des télécommunications, de l'énergie, du transport, de l'éducation et de la santé publique.

Les anciens pays de l'Est souhaitent pouvoir exporter en Occident pour mettre à flot leur économie. Ils entendent aussi respecter des normes de qualité très élevées et les règlements communautaires. Mais l'orateur conclut en soulignant que leurs efforts ne seront couronnés de succès qu'avec l'aide des autres pays européens. (Applaudissements.)

M. le PRESIDENT - La parole est à M. Rathbone.

M. RATHBONE (Royaume-Uni) (interprétation) est très heureux de succéder à un délégué hongrois qui manifeste une sagesse, fille d'une amère expérience, ce que Palmerston appelait le "triste héritage de l'erreur triomphante". On ne peut qu'être admiratif devant la volonté des pays victimes du marxisme-léninisme d'atteindre plus tôt la prospérité et la démocratie. Tous les peuples d'Europe peuvent désormais partager les mêmes aspirations, la lutte idéologique est achevée et les intérêts nationaux de l'Allemagne et de la Russie coïncident.

M. Rathbone voit dans cette évolution l'oeuvre de Gorbatchev et il espère que celui-ci ne changera pas d'orientation. Malheureusement, la chute du communisme a créé un énorme trou noir. La pérestroïka marque le pas et elle n'a pas encore amélioré le sort des gens. Bien au contraire, ceux-ci comprennent aujourd'hui que la liberté peut signifier aussi le chômage et la hausse des prix.

M. Rathbone demande que l'on évite toute précipitation et que l'on compense les désillusions. Il est favorable au lancement d'un "plan de Strasbourg" comparable au plan Marshall qui comprendrait des prêts, un accès privilégiés aux marchés, des investissements directs et des transferts de technologie. Surtout il demande que l'on encourage ceux qui s'aident eux-mêmes.

Comme le plan Marshall, le plan de Strasbourg devrait être massif si l'Europe de l'Ouest veut vraiment assurer la stabilité économique et politique à l'Est. Le plan américain s'était élevé à 12 milliards de dollars, soit 2 % du PNB américain pendant deux ans. A l'heure actuelle, un effort comparable pour les pays de l'OCDE représenterait 400 milliards de dollars sur quatre ans. Bien coordonné, ce plan pourrait avoir pour les pays de l'Est l'effet bénéfique qu'avait eu le plan Marshall et assurer la stabilité de l'Europe pour dix ans au moins. L'orateur espère donc que le Conseil de l'Europe s'engagera clairement en faveur de ce plan qui peut apporter aux pays de l'Europe de l'Est l'aide et l'encouragement dont ils ont besoin.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous demande d'être un peu plus économes du temps de l'Assemblée, afin qu'elle puisse entendre tous les orateurs inscrits.

La parole est à M. Demiralp.

M. DEMIRALP (Turquie) (interprétation) rappelle que les pays de l'Europe de l'Est ont connu pendant longtemps une économie planifiée et des monopoles d'Etat et qu'il serait irréaliste de vouloir changer de fond en comble le système actuel, surtout si l'on veut consolider les acquis démocratiques et éviter que les réformes structurelles indispensables ne créent des problèmes sociaux graves. La prudence et le pragmatisme sont de rigueur.

Il pourrait être intéressant, dans ces conditions, d'envisager des coopérations différenciées et adaptées aux réalités de chaque pays. De même, il peut être opportun de renforcer la coopération régionale entre pays à systèmes économiques différents sur le modèle de la coopération des pays riverains de la mer Noire engagée à l'initiative de la Turquie.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Pangalos...

La parole est à M. Garcia Sanchez.

M. Garcia SANCHEZ (Espagne) (interprétation) rappelle que personne ne sait encore comment l'on passe d'une économie planifiée à une économie de marché. Cela dit, comme l'ont indiqué à la fois le Vice-Premier ministre de Pologne et le Premier ministre de Roumanie, il ne peut y avoir de croissance économique sans une certaine forme de stabilité politique et de justice sociale. Après tout, il y a aussi des enfants qui meurent dans la rue dans les pays de l'Amérique latine qui sont ouverts à l'économie de marché.

L'orateur souligne avec force que la croissance à l'Est est une nécessité pour les pays de l'Europe de l'Ouest qui ne peuvent pas espérer surmonter les difficultés économiques de l'heure, en profitant des faiblesses de l'Europe de l'Est. C'est au contraire, en apportant une aide massive aux pays de l'Est en difficulté que les pays industrialisés pourront connaître eux aussi une plus grande prospérité. Le sort des uns est lié à celui des autres.

Veillons aussi, dit enfin l'orateur, à éviter de réveiller des susceptibilités nationales en multipliant les restrictions et les obstacles aux transferts de technologie indispensables. (Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Moreira.

M. MOREIRA (Portugal) (interprétation) rappelle que le COCOM a été créé en 1949 pour contrôler les exportations de produits sensibles, c'est-à-dire susceptibles d'avoir des applications militaires, en direction des pays communistes. Cet organisme informel qui réunissait les pays membres de l'OTAN, ainsi que l'Islande, le Japon, l'Australie, l'Autriche, la Finlande et la Suède, est donc né au moment où la guerre froide était la plus intense. Les régimes du bloc communiste se caractérisaient par le système du parti unique, une économie centralisée et étatisée et des violations répétées et constantes des droits de l'homme. Mais les événements des deux dernières années ont montré, comme l'a dit le Président Mario Soares, que les Etats totalitaires étaient condamnés à disparaître devant la revendication imprescriptible de la liberté.

Aujourd'hui, à l'évidence, le COCOM a perdu de sa raison d'être, et les pays occidentaux ont intérêt à accepter les transferts de technologie moderne dont les pays de l'Est ont besoin et que les nouveaux pays industrialisés de l'Asie du Sud-Est pourraient de toute façon leur fournir.

Les événements du Moyen-Orient, la chute du Shah, la crise du Golfe ont montré que la liste des pays établie par le COCOM était incomplète: tous les Etats qui ne sont pas des démocraties pluralistes devraient y figurer. Il faudra veiller à ce que cette erreur ne se reproduise pas, notamment à l'égard des pays arabes qui combattent aujourd'hui aux côtés des forces occidentales.

L'orateur félicite les deux rapporteurs pour leur travail approfondi mais souhaite qu'on soit particulièrement vigilant en matière de transfert de technologie de pointe dans le domaine militaire.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Karhan.

M. KARHAN (Turquie) (interprétation) félicite M. Kledjdzinski pour avoir su traiter tous les aspects des problèmes que posent les transferts de technologie: comme on l'a vu avec l'Irak, le surarmement d'un gouvernement peu conscient de ses responsabilités peut être source de difficultés pour le monde entier. Il faut donc un mécanisme de contrôle. Mais le niveau technologique atteint par un pays est largement fonction du degré de démocratie qui y règne ainsi que du degré de concurrence, de la recherche à la production. C'est une loi naturelle conforme à celle qu'avait posée Darwin dès le XIXe siècle. Pour l'avoir longtemps méconnue au profit d'un système purement logique, les pays de l'Est s'en sont repentis.

Cependant, tout transfert de technologie en direction de l'Europe centrale et orientale ne peut que contribuer à accroître la consommation s'il n'y a dans le même temps instauration de la démocratie. L'orateur demande donc qu'on encourage les échanges de professeurs et d'étudiants. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- En l'absence de M. Lagorce qui était inscrit sur la liste des orateurs, la parole est à M. Moya.

M. MOYA (Espagne) (interprétation) juge que le rapport de Dame Peggy Fenner établit un diagnostic exact de la situation des pays d'Europe centrale et orientale et propose les mesures adéquates pour faire passer ceux-ci d'une économie centralisée à une économie de marché. En ce sens, il sera extrêmement utile. L'orateur décèle cependant sur deux points un déséquilibre, qui n'entache pas au demeurant la pertinence de l'ensemble.

En premier lieu, il lui semble qu'il y a un déséquilibre entre le diagnostic et les réformes proposées dans la mesure où le rapporteur n'a que peu analysé la situation spécifique de chaque pays. Les rythmes de développement sont différents et les mesures à appliquer comme la méthode doivent donc varier dans le temps et l'espace: il n'y a pas de solution unique.

D'autre part, le dilemme entre traitement de choc et adaptation progressive apparaît bien artificiel: le choix dépend une fois encore du pays et de sa situation économique. On ne peut trancher de façon doctrinaire comme s'il y avait un seul modèle pour le passage d'une économie centralisée à une économie de marché.

En revanche, le rapport maintient un juste équilibre entre efficacité économique et préoccupation sociale. L'efficacité économique n'est pas automatiquement bénéfique à la société, mais il ne peut y avoir de bien-être sans elle. Autrement dit, il est certain qu'une politique économique orthodoxe mais indifférente à la dimension sociale peut entraîner une déstabilisation mais que, si on insiste trop sur la dimension sociale sans mener une politique économique correcte, on travaille en vain.

En conclusion, M. Moya approuve le plan de Strasbourg qui lui semble susceptible de canaliser efficacement la réflexion et l'aide matérielle et financière en faveur de l'Europe centrale et orientale. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- M. Fourré, dernier orateur inscrit, n'étant pas là, je constate que la liste des orateurs est épuisée, avec vingt minutes d'avance sur l'horaire prévu.

Je remercie tous ceux des collègues qui ont pris la parole pour la concision de leurs propos qui nous permet de clore le débat plus tôt que prévu.

Les répliques des commissions et les votes sur les projets de textes qu'elles nous proposent et sur les amendements interviendront demain après-midi, vers 16 h 30, comme second point de l'ordre du jour.

7. DATE, HEURE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE
PUBLIQUE

M. LE PRESIDENT.- Je propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique demain matin, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

1. Demande d'adhésion de la République fédérative tchèque et slovaque au Conseil de l'Europe
 - présentation, par M. Baumel, du rapport de la commission des questions politiques portant réponse de l'Assemblée à la demande d'avis du Comité des Ministres (Doc. 6346);
 - présentation, par M. Forni, de l'avis de la commission des relations avec les pays européens non membres (Doc. 6361);
 - présentation, par Mme Ekman, de l'avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme (Doc. 6380).
 - Exposé de M. Jiri Dienstbier, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République fédérative tchèque et slovaque;
 - Questions;
 - Discussion.

Vers 11 h 30

2. Exposé de M. Franz Vranitzky, Chancelier fédéral de la République d'Autriche;
 - Questions.
3. Demande d'adhésion de la République fédérative tchèque et slovaque au Conseil de l'Europe
 - Suite de la discussion et votes sur le projet d'avis contenu dans le Doc. 6346 et amendements.

Il n'y a pas d'opposition?

L'ordre du jour de la prochaine séance publique est ainsi réglé.

LA SEANCE EST LEVEE.

(La séance est levée à 18 h 40.)

S O M M A I R E

1. Présences.
2. Procès-verbal.
3. Dépôt d'une déclaration écrite.
4. Bienvenue à M. le Président de la Chambre basse du Parlement néerlandais.
5. Organisation des débats.
6. Réformes économiques et renouvellement technologique en Europe centrale et de l'Est.

Réformes économiques en Europe centrale et de l'Est:
un défi pour toute l'Europe.

Dame Peggy Fenner, rapporteur de la commission des questions économiques; MM. Sole, rapporteur pour avis suppléant de la commission des relations avec les pays non membres; Björklund, rapporteur pour avis de la commission des questions politiques.

Exposé de M. Leszek Balcerowicz, Vice-Premier ministre et ministre des finances de Pologne.

Réponse orale aux questions de MM. Altug, Valleix,
M. le Président.

Présidence de M. Miguel Angel Martinez, Vice-Président.

Transfert de technologie aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.

MM. Klejdzinski, rapporteur de la commission de la science; Miville, rapporteur pour avis de la commission des questions économiques.

Présidence de M. Björck, Président de l'Assemblée.

M. Atkinson, rapporteur pour avis de la commission des relations avec les pays européens non membres.

Exposé de M. Petre Roman, Premier ministre de Roumanie.

Réponse orale aux questions de M. Atkinson, Sir Russel Johnston, Mme Bjerregaard, MM. Särkijärvi, Roman, Probst, Ahrens, Cuco, Lord Nowall, MM. Mota Torres, Niegel, Fourré, de Puig, Mme Kalaycioglu, M. Rathbone, Mme Lentz-Cornette, MM. Basiakos, Fabra, Elmas, Solé-Tura.

Présidence de M. Miguel Angel Martinez, Vice-Président.

Discussion générale commune: MM. Pinto, Lotz, Rathbone, Demiralp, Garcia Sanchez, Moreira, Karhan, Moya. - Renvoi de la suite à la prochaine séance.

7. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance publique.